TAYEB LOUH L'A ANNONCÉ JEUDI DERNIER

Suppression du 87 bis et mesure exceptionnelle pour les retraités

Les prolongations de la dernière tripartite ont eu lieu jeudi dernier au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale où deux importantes décisions ont été prises : une mesure exceptionnelle prochaine pour revaloriser les allocations et pensions de retraite et l'abrogation de l'article 87 bis.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - «Le temps est venu de réviser cette loi (87, bis, ndlr)», «une mesure exceptionnelle sera prise au profit des retraités.» Cette annonce du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, faite lors de son intervention à la cérémonie d'installation des groupes de travail chargés de la mise en œuvre des décisions de la 14e tripartite, a suscité une réaction particulière chez les cadres syndicaux de l'UGTA présents à la réunion.

L'enjeu était de taille, d'autant qu'il a été reproché à la Centrale syndicale au lendemain de la dernière tripartite de n'avoir rien «ramené» pour le monde du travail.

Or, jeudi dernier, la situation a basculé en faveur de l'UGTA. D'ailleurs, son secrétaire général n'a pas caché sa grande satisfaction des annonces «claires, nettes et sans ambiguïté» faites par le ministre du Travail, Tayeb Louh. Et les quelques mots prononcés par Sidi Saïd à la fin des travaux laissent penser que «des manœuvres tant internes qu'externes à la Centrale syndicale ont été entamées au lendemain de la dernière tripartite». «Aujourd'hui, les ambiguïtés sont totalement levées. Plus de place aux manipulations et aux fausses interprétations», a-t-il déclaré, avant d'ajouter que les «masques sont désormais tombés».

En effet, le ministre du Travail a annoncé qu'une «mesure exceptionnelle sera prochainement prise pour revaloriser les allocations et les pensions de retraite» qui «sera prise en charge par le budget de l'Etat» pour l'amélioration du pouvoir d'achat de cette catégorie. Le ministre n'a pas fourni de détails sur la nature de cette mesure ni la date de sa promulgation. Mais à en croire des sources, l'annonce sera faite par décision présidentielle, probablement avant la fin du mois en cours.

Photo : New Press.

Tayeb Louh plaide pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

Pour rappel, les retraités, par la voix du bureau fédéral de la FNTR, ont rendu publique, mercredi dernier, une déclaration dans laquelle ils apportent un démenti aux arguments avancés par les pouvoirs publics au sujet de la situation financière que traverse aujourd'hui la Caisse nationale des retraites (CNR).

Concernant l'article 87 bis, le ministre a déclaré que «le temps est venu de réviser cette loi». Selon Tayeb Louh, «la situation qu'a vécue l'Algérie durant les années 1990 est totalement différente de celle d'aujourd'hui». «Le principe de la révision du 87 bis est aujourd'hui admis et cette révision induira incontestablement une révision de la grille des salaires des fonctionnaires», ajoutera-t-il «Si on ne révise pas le 87 bis, on fera face à la problématique de l'entassement des salaires. Aujourd'hui, son maintien en l'état est désormais impossible», a martelé Tayeb Louh, qui a réitéré la «suppression du 87 bis», à la grande satisfaction des représentants des travailleurs.

L'autre point évoqué lors de cette rencontre est relatif à l'évaluation du pacte national économique et social et à l'élaboration de recommandations pour son enrichissement et sa reconduction.

Pour ce dernier point, il est important de noter que l'autre partenaire, en l'occurrence le patronat, a vu ses rangs renforcés par l'arrivée d'un autre poids lourd du secteur privé, le Forum des chefs d'entreprises (FCE).

Lors de son intervention, le ministre du Travail a indiqué que les «partenaires économiques et sociaux, et dans un esprit de concertation et de complémentarité, ont adhéré pleinement à la proposition du gouvernement et demandé une plus grande promotion de l'esprit et de la démarche du pacte à travers leur consultation par les pouvoirs publics pour toute initiative ou mesure en relation avec l'entreprise et son environnement».

A. B.

Précisions de Mme Leïla Aslaoui

Suite à la réponse de M. Farouk Ksentini, parue le 6 octobre 2011 au *Soir d'Algérie*, je constate que n'ayant pas répondu à mon intervention («Soir d'Algérie le 2 octobre 2011) sur le fond parce qu'il n'avait aucun argument susceptible d'apporter la contradiction, M. Farouk Ksentini a cru judicieux de s'arrêter à la forme.

Il me soupçonne en effet d'avoir emprunté mon «taisez-vous M. Ksentini» à un homme politique français feu Georges Marchais qui aurait dit, selon Farouk Ksentini : «Taisez-vous El Kabbach !»

Or, il est non seulement connu de tous mais bien établi aujourd'hui, que Georges Marchais n'a jamais prononcé cette phrase face au journaliste Jean-Pierre El Kabbach. Les recherches entreprises pour retrouver un enregistrement audio de ladite phrase, un article de presse ou une vidéo attestent sans exception de l'inexistence de ce propos prêté à tort à Georges Marchais. Quand bien même El Kabbach en a fait l'intitulé d'un de ses ouvrages dans les années 80.

La réalité et la vérité sont que le «taisez-vous El Kabbach» est le fait et le titre d'un sketch de l'humoriste et imitateur français Pierre Douglas, dont la voix talentueuse dans le rôle de Georges Marchais est connue et reconnue. Lui seul est l'auteur du «Taisez-vous El Kabbach». Aussi ma seule et dernière réplique à M. Farouk Ksentini est : «Instruisez-vous M. Ksentini. Instruisez-vous !» Encore une bonne occasion de se taire qu'il a perdue.

Leïla Aslaoui-Hemmadi

HAUSSE DU SNMG

Les gestionnaires publics ne sont pas les plus privilégiés

Les cadres dirigeants du secteur public ne sont pas les plus privilégiés à la suite de la hausse du salaire national minimum garanti (SNMG), constate l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP).

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - La rémunération des gestionnaires publics ne bénéficie aucunement de la hausse du salaire national minimum garanti (SNMG), a contrario de ce qui est avancé ici et là. Certes, l'UNEP constate qu'entre mars 1997 et le 1er janvier 2001, le SNMG a évolué successivement de 4 000 DA, 4 800 dinars, 5 400 DA à 6 000 DA. A partir du 1er janvier 2001 et jusqu'au 1er janvier 2010, le salaire minimum légal est passé de 8 000 DA, à 10 000 DA puis à 12 000 DA. Durant les mêmes périodes, le SNMG spécial cadres dirigeants était de 4000 DA entre mars 1997 et début 2001, et est passé à 6000 DA entre janvier 2001 et le début 2010.

Toutefois, si le SNMG est passé à 15 000 DA dès le 1er janvier 2010 et à 18000 DA dès le 1er janvier 2012, les salaires des cadres dirigeants ne sont plus indexés à ce minimum depuis le 1er janvier 2008, avec fixation du salaire de base mensuel d'un GSP (gestionnaire salarié principal) d'un groupe industriel à 85 000 DA. Selon cette organisation, les revalorisations successives du SNMG n'ont «aucune influence» sur le niveau de leur rémunération.

Photo : Samir Sid.

La tripartite lèse les gestionnaires publics.

L'organisation patronale précise que même quand la rémunération était indexée sur le SNMG, «le montant qui servait de base aux calculs n'a pas suivi — sur instruction des pouvoirs publics — l'évolution du SNMG légal».

En outre, l'UNEP précise que le Conseil des participations de l'Etat a fixé le coefficient multiplicateur, appliqué à ce SNMG cadres dirigeants, à un maximum de 10. Comme on précise également que la rémunération des cadres dirigeants se compose, outre cette partie fixe, correspondant au salaire de base mensuel, d'une partie variable pouvant aller, généralement, jusqu'à 100% du salaire de base.

Cette partiedite variable, est indexée sur le niveau de réalisation des objectifs économiques et financiers fixés à l'entreprise, des objectifs parfois aléatoires. Or peu de dirigeants publics bénéficient du taux maximal, constate l'UNEP, outre le fait que le gestionnaire public est confronté aux risques de gestion, mal loti tant sur le marché local de l'emploi que par rapport à ses homologues étrangers.

Ainsi, le GSP — le plus haut grade de cadre dirigeant dans l'entreprise — d'un groupe industriel est classé dans la catégorie des cadres moyens dont «le revenu se situe généralement dans une fourchette comprise entre 70 000 et 100 000 DA», selon l'UNEP. Que dire alors du salaire du GSP d'une petite filiale de ce groupe, s'interroge cette organisation patronale. En d'autres termes, les gestionnaires du secteur publics ne sont pas les plus privilégiés suite à la hausse du SNMG.

C. B.

COMMUNIQUÉ

Djezzy accompagne les pèlerins algériens aux Lieux Saints

Fidèle à une tradition qui ne s'est jamais démentie, Djezzy fait tout pour faciliter aux Algériens le pèlerinage aux Lieux Saints en leur permettant de rester connectés à leurs familles et à leurs amis en Algérie. Ainsi, en choisissant notre partenaire saoudien Zain, les pèlerins peuvent émettre et recevoir des appels via leurs Sim OTA avec un tarif exceptionnel de 75 DA/mn. Dans ce cadre, les pèlerins ont la possibilité de recharger leurs comptes depuis l'Algérie. Les tarifs du roaming Hadj sont de 75DA/mn (appels émis). Cette offre est valable jusqu'au 11 novembre.

Djezzy souhaite un hadj makboul à tous les pèlerins, un bon séjour et un très bon retour au pays.